



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE
d'utilité publique et parcellaire**

Une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est ouverte, du lundi 20 février 2012 au lundi 5 mars 2012, sur le projet de mise en place des périmètres de protection des points d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Landogne.

Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Landogne, aux heures habituelles d'ouverture des locaux :

- le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- le mercredi de 9 h à 12 h
- le vendredi de 14 h à 18 h

Le dossier d'enquête sera, en outre, consultable à la sous-préfecture de Riom.

Le commissaire-enquêteur recevra toute personne intéressée à la mairie de Landogne:

- lundi 20 février 2012 de 14 h à 17 h 30
- mercredi 29 février 2012 de 9 h à 12 h
- lundi 5 mars 2012 de 14 h à 17 h 30

Les observations pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès verbal, soit être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Landogne, où elles seront annexées au registre d'enquête.

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Landogne ou auprès de M. le Sous-Préfet de Riom.